

INDEX DE VIABILITÉ DES **MÉDIAS**

2006/2007

**Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique**



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

Au cours de l'année 2006, l'attitude du gouvernement s'est manifestée par une série de violations et d'atteintes à la liberté d'expression et de la presse. Plusieurs journalistes ont été arrêtés ou questionnés alors que dans bien des pays voisins, les peines de prison pour délits de presse sont choses du passé.



NIGER

Ces dernières années, deux événements majeurs ont fortement marqué le Niger, et chacun d'eux a modifié le cours de la démocratie au pays. Premièrement, un mouvement de protestation s'est produit en mars et en avril 2005, quatre mois seulement après la réélection du président Mamadou Tandja. Des organismes de la société civile avaient déclenché ces protestations pour dénoncer l'imposition d'une taxe de 19 pour cent sur la valeur ajoutée (TVA), applicable aux produits de base. Deux mois seulement après cet énorme bouleversement social, un désastre alimentaire a ravagé de nombreuses régions du pays et fait la une des médias internationaux. Bien que trois millions de personnes aient été frappées par la famine, le président a décidé d'agir comme si cette tragédie n'existait pas.

La réaction des autorités a laissé un goût amer chez bien des observateurs. En effet, ces événements sont devenus prétexte à un durcissement envers les médias, qui avaient simplement rempli leur fonction de surveillance des instances dirigeantes et d'encouragement au débat public. Au cours de l'année 2006, l'attitude du gouvernement s'est manifestée par une série de violations et d'atteintes à la liberté d'expression et de la presse. Plusieurs journalistes ont été arrêtés ou questionnés alors que dans bien des pays voisins, les peines de prison pour délits de presse sont choses du passé.

En outre, le nombre de représentants des organisations professionnelles des médias au sein du Conseil Supérieur de la Communication a été réduit et le Parlement a, à juste titre, rejeté les propositions législatives du gouvernement visant à transformer l'organe de régulation en une autorité répressive.

Malgré les tendances négatives des autorités du Niger, les panélistes de l'IVM ont classé le premier objectif, liberté d'expression, au-dessus de tous les autres. L'objectif quatre, gestion des affaires, était le plus faible avec une note de 1,36.

COUP D'ŒIL SUR LE NIGER

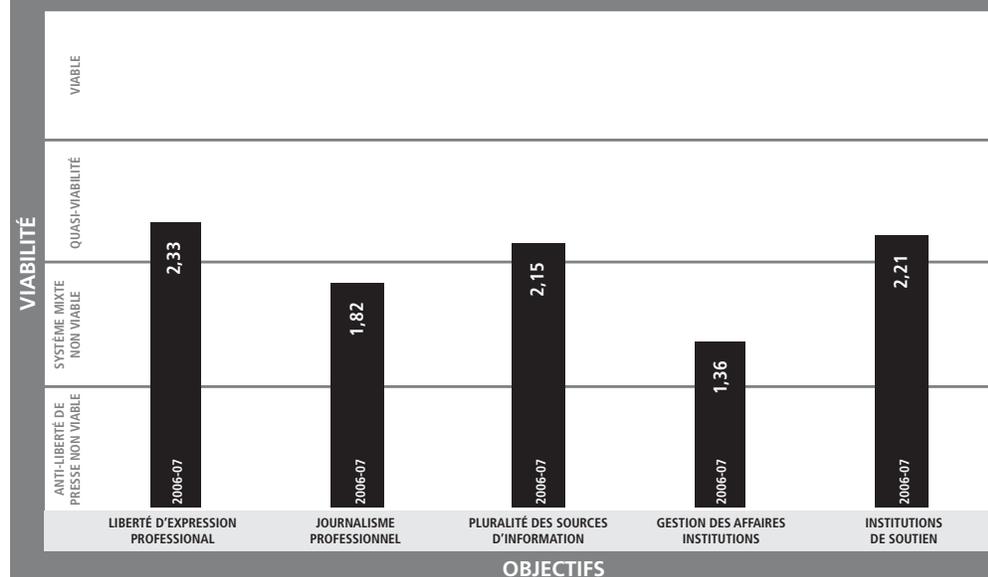
GÉNÉRAL

- > **Population** : 12 894 865 (estimation de juillet 2007, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Niamey
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : Haoussas, 55,4 %; Djermas Sonrhais 21%; Touaregs 9,3 %; Peuls 8,5 %; Kanouris Mangas 4,7 %; autres, 1,2% (recensement 2001, *CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** : musulmans 80%; autres (y compris les religions chrétiennes et indigènes) 20% (*CIA World Factbook*)
- > **Langues** : français (langue officielle), haoussa, djerma (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 3,696 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (2006-PPP)** : 830 \$ US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 28,7 % (hommes 42,9 %; femmes 15,1 %) (estimation 2005, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Mamadou Tandja (depuis le 22 décembre 1999)

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de stations de télévision en activité** : presse écrite : 2 quotidiens publics, 28 autres publications; radio : 37 stations (8 publiques, 29 privées); stations de télévision : 4 (2 publiques, 2 privées) (RJDH)
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : S. O.
- > **Indices d'écoute** : S. O.
- > **Agences de presse** : Agence nigérienne de Presse (propriété de l'État)
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 40 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: NIGER



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 2,33

Quelques indicateurs de cet objectif se sont démarqués en faisant monter ou baisser la moyenne globale. Les notes élevées, 3 points et plus, sont allées aux indicateurs 2 et 9, l'octroi de licences; et l'entrée dans la profession journalistique. Quant aux basses notes, plus d'un demi-point sous la moyenne, elles ont été récoltées par les indicateurs 5 et 7, le traitement préférentiel accordé aux médias d'État; et la liberté d'accès à l'information.

Selon les panélistes, le Niger est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest où l'exercice de la liberté d'expression est légalement et socialement garanti. La liberté d'expression est établie par l'article 23 de la constitution du 9 août 1999 et renforcée par l'article 1 de l'ordonnance no 99-67 du 20 décembre 1999, qui stipule : « La presse écrite et audiovisuelle ainsi que la diffusion et l'impression sont libres. Le droit à l'information est un droit inaliénable de la personne humaine. » Cette ordonnance prescrit également que « tout journal ou écrit d'information générale peut être publié sans autorisation de parution préalable ».

S'appuyant sur ces dispositions, Ali Ousseini, ancien directeur général et formateur à l'Institut de formation aux techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC), soutient que « la liberté de la presse est une réalité au Niger », et qu'elle est visible dans l'apparition massive de radios, de télévisions et de journaux, tant dans le secteur public que privé. Il ajoute que le Niger est l'un des rares pays où la constitution prévoit un organisme de régulation des médias. L'accès à la profession n'est pas soumis à des exigences gouvernementales, cependant, Abdourahamane Ousmane, président du Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH) précise qu'il faut remplir certaines conditions pour obtenir une carte de presse.

Pour Boubacar Daouda, professeur-chercheur à l'Université de Niamey, la liberté d'expression est une valeur importante au sein de la société nigérienne; plusieurs proverbes nationaux la valorisent et stigmatisent toute tentative d'y faire obstruction.

Bien que la liberté d'expression soit garantie légalement et socialement, le RJDH a relevé, pour 2006 seulement, « quatre cas d'emprisonnement, une agression physique, de nombreuses interpellations dont certaines ont été suivies de garde à vue, des menaces en tout genre, des sanctions disciplinaires et administratives et l'expulsion ».

Au Niger, les délits de presse relèvent du Code pénal et peuvent conduire les journalistes en prison, parfois avant

même qu'ils n'aient été condamnés à l'issue d'un procès. Le président du RJDH estime que « la pratique de la détention préventive limite les capacités des journalistes à apporter la preuve de leurs écrits », d'autant plus que la loi ne leur accorde que quinze jours pour réfuter les actes allégués diffamatoires.

Keita Souleymane, promoteur de la radio privée Shukurah aborde la question des attaques contre les journalistes et les médias et rapporte que « deux journalistes ont été persécutés (agressés) dont l'un dans la cour du Sultan de Zinder ».

De son côté, Gazéré Sophie Ledru, directrice commerciale de l'ONEP, compare la situation à celle des années précédentes et se réjouit de constater que « ces derniers temps, les journalistes ont remporté des procès contre les plaignants ».

Contrairement à Ali Ousseini pour qui le processus d'octroi de licences de radio et de télévision « ne connaît pas d'entrave », Nouhou Soumana, secrétaire général de l'Association des Radios communautaires, déplore l'absence d'une voie de recours en cas de refus. Ce que confirme Keita Souleymane, qui admet avoir dû abandonner son projet d'ouvrir une antenne de la radio Shukurah à Matameye.

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

Sur le plan de la fiscalité, le régime d'imposition de la plupart des médias privés est à taux fixe (200 000 FCFA pour la radio et 160 000 FCFA pour les journaux); tandis que pour les médias publics, il est basé sur le chiffre d'affaires. De nombreuses entreprises médiatiques ont des arriérés d'impôt, même l'Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (ORTN) dont le directeur général a été maintes fois convoqué par la police et la gendarmerie, selon Mme Fadimou Moumounié de l'ORTN.

Si le traitement des médias publics et des médias privés semble équitable sur le plan de la fiscalité, il n'en va pas de même sur celui de l'accès aux sources d'information publiques, selon Nadia Karimou, rédactrice en chef de la Télévision privée Ténéré. À cet égard, les médias publics sont grandement privilégiés, tout simplement parce que les fonctionnaires se sentent à l'aise de leur fournir de l'information.

Les panélistes ont avoué que pour eux, l'absence de législation visant l'accès à l'information est un problème. De plus, ils ont soulevé la question de l'indépendance journalistique, notamment, Fatchima Karimou, journaliste de l'ORTN à la station régionale de Maradi, qui a dénoncé la censure et l'autocensure pratiquée dans les médias publics.

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 1,82

Seuls quelques indicateurs ont glissé environ un demi-point sous la moyenne globale. Les panélistes ont accordé aux trois premiers indicateurs une note se situant entre 1 et 1,5, et à l'indicateur 5, échelles salariales des journalistes, une note inférieure de plus d'un point à la moyenne globale. Cependant, ils ont accordé une assez bonne note, légèrement supérieure à 2,5 aux indicateurs 4 et 8, les journalistes couvrent les événements importants; et la réalisation de reportages spécialisés.

Tous les panélistes ont admis que le manque de professionnalisme est la plus grande faiblesse du journalisme au Niger. Ainsi, les normes de base du journalisme et de la déontologie ne sont pas satisfaites. Gazéré Sophie Ledru estime que « les journalistes manquent de qualité professionnelle » et Boubacar Daouda soutient que « notre presse regorge de gens qui exercent le métier sans avoir la qualification nécessaire ».

Les panélistes estiment que les médias privés font de sérieux efforts pour couvrir les événements, alors que les médias publics sont plus nerveux et trop axés sur l'information à caractère institutionnel. Fadimou Moumouni, secrétaire générale de l'ORTN, est du même avis et reconnaît que « rien

n'est passé sous silence du côté de la presse privée, ce qui n'est nullement le cas de la presse publique ».

Bien que les panélistes apprécient les efforts de couverture de la presse privée, ils ne sont pas satisfaits de la façon dont les événements sont traités. Ils étaient unanimes à cet égard : la façon dont l'information est traitée est loin d'être équitable, objective et bien documentée. Pour Boubacar Daouda, la plupart du temps, les journalistes cherchent à accrocher les lecteurs avec des « titres pompeux et trompeurs » qui n'ont rien à voir avec le contenu des articles auxquels ils renvoient. Selon lui, ce genre de duperie explique la faiblesse des ventes et la perte d'intérêt envers les journaux.

À ce propos, Manzo Diallo, directeur du journal *Aïr*, déplore que « les journaux qui se vendent le mieux soient ceux qui versent dans le scandale »; ce qui démontre à son avis que « les gens veulent le sensationnel » et que la faute n'incombe pas seulement aux journalistes. Les panélistes étaient d'avis qu'il existe un lien entre les conditions de vie des journalistes et le laisser-aller manifeste dans leur traitement de l'information. « Si les journalistes tombent dans des indécidables professionnelles, c'est à cause de la précarité de leurs conditions de travail », ajoute M. Diallo.

Au cours des discussions, les panélistes ont souligné que les journalistes nigériens, notamment ceux du secteur privé, exercent leur métier dans la plus grande précarité. Les salaires sont absolument dérisoires, variant entre 25 000 FCFA et 80 000 FCFA (50 \$ US et 160 \$ US) par mois. Très peu de journalistes profitent d'une protection sociale ou d'avantages sociaux, car leur secteur n'est pas régi par une convention

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

collective. « Le faible salaire, voire l'inexistence de revenus des journalistes des médias privés est un sérieux problème », soutient Ali Ousseini, qui ajoute que cette situation les réduit à une implacable servilité.

Selon la plupart des panélistes, la corruption est très répandue dans les médias privés du Niger. « Les promoteurs et les directeurs de publication se sucent pour laisser les employés dans la misère », témoigne Manzo Diallo. Et Gazéré Sophie Ledru ajoute : « Si les journalistes font l'objet de corruption, c'est parce qu'ils perçoivent des salaires de misère et des petits émoluments qui ne les mettent pas à l'abri des travers ». Pour Ali Ousseini, la conséquence logique de la situation est que « les journalistes du privé ne respectent pas les règles de l'éthique et de la déontologie, même s'il y a quelques exceptions ».

Il avoue cependant que la situation est complètement différente dans les médias publics : « les journalistes du public exercent dans la dignité, même si l'on rencontre quelques brebis galeuses ». Les salaires dans le secteur public sont considérés comme décents, mais certains panélistes, par exemple, Abdourahmane Ousmane, pensent que le statut des journalistes des médias publics pose problème. Il explique que ces journalistes sont des fonctionnaires et qu'ils doivent, par conséquent, se soumettre à une administration et à une hiérarchie.

Malgré leurs conditions précaires, les journalistes nigériens font un travail remarquable d'information du public. Les panélistes soutiennent que les médias, tant publics que privés, produisent des émissions et des articles d'excellente qualité. Les médias audiovisuels disposent d'équipement approprié et d'installations adéquates pour la collecte, la production et la diffusion de l'information. Les panélistes concèdent cependant que l'accès à certains outils modernes comme Internet est encore très limité. La plupart des journaux n'ont même pas de bureau principal et encore moins le matériel informatique nécessaire pour traiter l'information.

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

Note : 2,15

Quelques indicateurs de l'objectif 3 se situaient près de la moyenne, mais quatre ont obtenu des notes passablement différentes. Les panélistes ont attribué aux indicateurs 2 et 5, l'accès non restreint à l'information; et les médias produisent leurs propres émissions d'information, une note bien au-dessus de la moyenne, près de 3. Par contre, les indicateurs 3 et 4, les médias publics reflètent les points de vue du monde de la politique; et les agences de presse indépendantes

recueillent et transmettent les nouvelles, se sont retrouvés environ un point sous la moyenne.

A la faveur de la libéralisation du secteur médiatique, de nombreuses entreprises de presse ont vu le jour au Niger entre 1991 et 2006. Aujourd'hui, le pays compte 30 radios privées commerciales, 100 radios communautaires et à but non lucratif, 3 télévisions privées et 40 titres de presse écrite. La croissance soudaine des médias privés, qui font contrepoids à l'hégémonie des médias publics, facilite considérablement l'accès à l'information des populations urbaines et rurales.

Toutefois, certains panélistes ont indiqué que la presse privée, écrite et audiovisuelle, n'a pas une couverture très étendue. Comme le dit Mme Fadimou, « elle se limite à la capitale, à sa périphérie et aux chefs-lieux des régions ». Manzo Diallo illustre le fait par l'exemple suivant : « les journaux n'arrivent pas à l'intérieur du pays, même si certains y sont acheminés depuis quelque temps grâce à une convention qui lie les organes de presse aux compagnies de bus ».

Nouhou Soumana a déclaré qu'à certains endroits « la radio et la télévision nationales ne peuvent pas être captées. Et les radios communautaires, qui auraient pu être utilisées comme recours, ne sont pas autorisées à présenter des bulletins d'information. Les radios communautaires, au nombre d'une centaine, sont victimes de bâillonnement, car elles n'ont pas le droit de diffuser de bulletins d'information. » La situation

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

est injuste, a-t-il dit, en ajoutant, « il n'y a aucune loi qui nous interdit de faire des informations, bien au contraire, la loi dit que tout citoyen a droit à l'information. »

L'interdiction qui empêche les radios communautaires de diffuser des bulletins d'information est une disposition de l'arrêté N°01 du Conseil Supérieur de la Communication. La conformité de cet arrêté à la constitution nigérienne et à d'autres ententes légales est fortement contestée.

En outre, les panélistes estiment que l'accès des citoyens aux médias est aussi limité par d'autres facteurs, tels que le taux élevé d'analphabétisme et le coût prohibitif des journaux nationaux et étrangers. Le prix moyen d'un journal national (300 FCFA) correspond à plus de la moitié du salaire quotidien d'un Nigérien ordinaire. « Le citoyen moyen ne peut pas acheter les journaux », reconnaît Babacar N'Diaye. Le tirage moyen extrêmement faible des journaux, environ 500 exemplaires, illustre la situation. Seul le quotidien d'État, *Le Sahel*, peut espérer augmenter son tirage, selon sa directrice commerciale, Gazéré Sophie Ledru.

Les panélistes sont d'avis que la seule véritable contrainte est financière, car aucune disposition légale ne limite l'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux. Les citoyens peuvent se procurer les journaux internationaux dans certains kiosques de la capitale tout comme ils peuvent avoir accès aux chaînes internationales de radio et de télévision. L'accès à ces médias est aussi possible par le biais d'Internet, mais très peu de gens l'utilisent.

Malheureusement, le Niger n'a pas d'agences de presse indépendantes. La seule agence de presse appartient à l'État et la plupart des entreprises de presse privées n'y ont pas recours. Les stations de radio privées produisent habituellement leurs propres bulletins de nouvelles, mais certaines relaient en direct ou en différé des émissions en provenance des chaînes internationales, telles BBC, RFI, VOA ou Radio Canada International. La loi impose aux médias de consacrer l'essentiel de leur programmation à des émissions locales tout comme elle leur impose de favoriser l'accès des citoyens aux moyens de communication.

À propos de contenu, Nouhou Soumana relève le cas « de télévisions qui diffusent des feuillets brésiliens et occidentaux qui portent atteinte à la morale et ont des conséquences néfastes sur l'éducation des enfants ». Il a déclaré que les émissions présentées par certaines radios privées commerciales ne permettent pas aux populations de participer aux débats. Les panélistes ont souligné que l'information des médias publics tourne généralement autour du programme officiel des autorités politiques. La diversité d'opinions politiques, notamment, sur les questions d'intérêt national, brille par son absence.

En matière de transparence, les panélistes ont révélé que souvent les usagers ne savent rien de la propriété des médias. Quoi qu'il en soit, l'un des panélistes a avancé que « les lecteurs avertis savent qui se cache derrière une plume ». Même si les médias ne sont pas entre les mains d'un conglomérat, nombreux sont ceux qui ne croient ni à leur objectivité ni à leur capacité de représenter les intérêts fondamentaux de la société.

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 1,36

Tous les indicateurs de l'objectif 4 étaient relativement bas et près de la moyenne à l'exception de l'indicateur 5, les subventions de l'État aux médias privés, qui était un peu plus haut.

Bien que les panélistes aient reconnu à l'unanimité l'importance des médias dans la vie publique nigérienne, ils ont fait remarquer que la prolifération actuelle de médias ne signifie pas que les entreprises de presses soient rentables. Les médias nigériens traversent des difficultés inextricables qui rendent les promoteurs de plus en plus conscients que la simple bonne volonté ne suffit pas. Nombreux sont ceux qui ont baissé les bras et quitté l'industrie plutôt que de s'en remettre à la chance et à la débrouillardise.

Fadimou Moumouni émet le commentaire suivant sur la pertinence du présent objectif, « je ne considère pas les médias indépendants nigériens comme des entreprises de

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

presse ». Son point de vue était largement partagé par les panélistes, qui ont admis que la situation économique du Niger ne peut pas garantir la viabilité des nombreux médias qui ont vu le jour dans la foulée de la libéralisation du secteur.

Des cent titres de presse créés entre 1991 et 2006, seuls quelques-uns continuent de paraître régulièrement en kiosque. La plupart ont disparu ou ont été contraints à la subordination en échange de quelques annonces éparses dans leurs pages. En fait, certains journaux sont de véritables services de relations publiques.

Après avoir côtoyé pendant de longues années le milieu de la presse, Boubacar Daouda résume la situation administrative en ces termes : « La gestion n'est pas le fort des médias indépendants. L'économie des médias révèle un vide. Les rédactions ne sont pas stables. Au niveau de la structure de ces médias, il y a un problème de transparence de la gestion et des sources de financement. Les patrons ne rendent aucun compte. Ils peuvent disposer des fonds de la boîte à leur guise. »

À l'heure présente, la plupart des journaux nigériens (à la notable exception du quotidien gouvernemental) n'ont pas accès au marché publicitaire. Ce marché est dirigé par des entreprises publiques, dont les responsables sont peu disposés à placer des annonces dans des journaux considérés comme dérangeants. À cela s'ajoute la faiblesse du secteur privé nigérien, dont les entreprises s'intéressent peu à la presse écrite et ne voient sans doute pas pourquoi elles devraient faire de la promotion.

Selon Babacar N'diaye, directeur d'une agence de communication et de marketing, ces agences sont aux prises avec de graves problèmes de viabilité. « Les journaux acceptent n'importe quel prix pour les insertions publicitaires, dit-il. (...) (Les agences) risquent de s'assécher et les médias privés seront entraînés avec elles. »

Les négociations directes entre les annonceurs et les médias nuisent autant au marché de la publicité qu'aux agences, sans pour autant garantir la survie des médias. « La publicité représente une part très minime dans le fonctionnement des médias privés », renchérit Mme Fadimou de l'ORTN. Selon elle, dans ce secteur « les gros poissons mangent les petits ».

À l'intérieur du pays, la situation est encore plus difficile pour les médias, estiment deux panélistes, patrons de presse provinciaux. Dans ces régions, il n'y a pratiquement pas de publicitaires, et la situation économique est encore plus moribonde que dans la capitale. « On survit difficilement », avoue Keita Souleymane.

Abdourahmane Ousmane affirme que si les publicitaires n'ont pas la mainmise sur les médias publics, en revanche, ils ont une grande influence sur la presse indépendante. Les

Les médias nigériens traversent des difficultés inextricables qui rendent les promoteurs de plus en plus conscients que la simple bonne volonté ne suffit pas. Nombreux sont ceux qui ont baissé les bras et quitté l'industrie plutôt que de s'en remettre à la chance et à la débrouillardise.

rapports étroits entre les médias privés et les entreprises de téléphonie mobile, qui contribuent à la survie de ces médias en leur fournissant des contrats de publicité, mettent les associations professionnelles mal à l'aise. « Nous sommes face à un dilemme cornélien entre la survie des médias privés et la défense des droits des usagers », conclut M. Ousmane.

À l'exemple de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, le Niger prévoit chaque année dans son budget un montant symbolique d'aide à la presse prescrit par la loi. Mais à ce jour, personne n'en a vu la couleur. Seuls les médias d'État reçoivent des subventions. Les panélistes voient dans cette situation le manque d'intérêt des autorités publiques envers la viabilité des médias indépendants.

Aucune organisation privée ou publique ne s'occupe de mesurer les indices d'écoute. « Nous n'avons que des éléments pour mesurer la publicité extérieure », a dit Babacar N'Diaye.

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 2,21

Les indicateurs de cet objectif s'approchaient relativement tous de la moyenne globale. L'indicateur 5, formation de courte durée, était en tête alors que l'indicateur 1, associations commerciales, fermait la marche.

Il existe des associations professionnelles et commerciales, mais le manque de coordination et d'unité entre elles nuit à leur efficacité. Pour Manzo Diallo, elles ne sont pas d'une grande aide. Souleymane Keita, qui partage son point de vue, soutient que ce sont des structures sans consistance. « Les médias provinciaux n'ont jamais été associés à une activité des associations socio-professionnelles. Raison pour laquelle, nous avons même songé à créer une structure parallèle plus dynamique », ajoute-t-il.

Une seule de ces associations se démarque favorablement, l'Association des Radios communautaires (ARC) affirme son

Souleymane Keita soutient que ce sont des structures sans consistance. « Les médias provinciaux n'ont jamais été associés à une activité des associations socio-professionnelles. Raison pour laquelle, nous avons même songé à créer une structure parallèle plus dynamique », ajoute-t-il.

président, Nouhou Soumana. L'ARC a instauré un programme ambitieux, comportant la mise en place et le renouvellement de structures médiatiques à l'échelle régionale et nationale, la restauration de l'équipement technique, le renforcement des compétences des animateurs et des gestionnaires et la mobilisation des ressources. M. Soumana ajoute que ce plan d'action, dont l'achèvement est prévu d'ici 2009, a déjà démarré avec la restauration des installations techniques de la radio communautaire d'Agadez.

Les panélistes avaient bon espoir que dans un avenir rapproché, les fonds de soutien du gouvernement soient versés comme promis et qu'une telle rentrée d'argent contribue à l'accroissement des activités des associations professionnelles et commerciales.

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

À titre d'ONG qui lutte pour la protection des droits des journalistes, RJDH se spécialise dans la surveillance des violations de la liberté d'expression et publie un rapport annuel sur la liberté d'expression et de la presse au Niger. Cette association publie aussi un bulletin périodique, *Alerte*, qui envoie des alertes aux parties intéressées, tant nationales qu'internationales. RJDH consolide aussi les droits des journalistes par des séances d'information et par l'octroi de bourses.

De nombreuses autres ONG et associations contribuent indirectement à l'amélioration des compétences des journalistes. Elles dispensent des formations dans divers domaines : gestion du budget, droits de l'homme, prévention du VIH/SIDA, droits de la femme et protection de l'environnement. Des organismes internationaux offrent également des subventions et diverses formes de soutien aux médias nigériens.

En matière de formation des journalistes, tous les participants déplorent l'absence d'écoles de journalisme dignes de ce nom. Au Niger, seul l'IFTIC, une école vieille de 30 ans, donne des formations pour tous les métiers de la communication. Mais, selon Ali Ousseini, ancien directeur de cet établissement public, « depuis sa création, cette école n'a pas adapté son programme au nouveau contexte du paysage médiatique, et à l'évolution technologique ».

Toutefois, grâce au soutien de l'association franco-nigérienne Contrechamps, l'IFTIC a récemment commencé à rafraîchir son programme de formation et a reçu des fonds pour moderniser son équipement technique. « Après des périodes sombres, l'école est aujourd'hui en pleine expansion et va passer bientôt au système LMD (licence-maîtrise-doctorat) », déclare avec enthousiasme Ali Ousseini.

En plus du partenariat avec l'IFTIC, Contrechamps a mis sur pied une série de formations en journalisme, notamment : techniques de rédaction, écriture journalistique, mise en page, etc. L'association a déjà réalisé plusieurs études sur la mesure des audiences, le contenu des médias, la perception des médias par le public, et la viabilité économique des médias.

Au Niger, les entreprises de presse ne possèdent généralement pas leurs propres imprimeries. Mis à part les journaux qui sont gérés par le gouvernement (*Le Sahel* et *Le Sahel Dimanche*), on ne trouve que deux exceptions à cette règle, *Le Républicain* et *Échos du Sahel*.

La distribution de la presse est assurée de façon informelle par des vendeurs à la criée, car il n'y a pas d'agence de distribution au pays. Les imprimeries et les vendeurs de journaux ne traitent pas leurs clients sur la base de leur allégeance politique.

Liste des participants au panel

Abdourahamane Ousmane, journaliste, président du Réseau des journalistes pour les Droits de l'Homme, Niamey

Ali Ousseini, journaliste, formateur, ancien directeur de l'Agence nigérienne de Presse et de l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication, Niamey

Boubacar Daouda Diallo, enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni, Niamey

Diaffra Fadimou Moumouni, journaliste, secrétaire générale de l'Association des Professionnelles Africaines de la Communication-Niger et de l'Office de radiodiffusion télévision du Niger, Niamey

Fatchima Karimou, journaliste, Office de radiodiffusion télévision du Niger, station régionale de Maradi

Gazéré Sophie Ledru, journaliste, directrice commerciale à l'Office national d'édition et de publication, Niamey

Keita Souleymane, journaliste, promoteur de la radio privée Shukurah, Zinder

Manzo Diallo Ibrahim, journaliste, éditeur du journal privé régional *Air Info*, Agadez

Nadia Karimou, journaliste, rédactrice en chef de la Télévision privée, Ténéré

N' Diaye Babacar Ameth, directeur Agence de Marketing et de publicité, Niamey

Nouhou Soumana, promoteur de la radio communautaire de Goudel et secrétaire général de l'Association des Radios Communautaires, Goudel

Modérateur

A.T. Moussa Tchangari, directeur du groupe de communication alternatif, Alternative, Niamey

L'étude sur le Niger a été coordonnée et dirigée en partenariat avec l'Institut PANOS Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal.